

L'info de la municipalité de **Les Hauteurs**

Bonjour

Quel printemps pluvieux ! Ça commence à sécher, donc, nous pourrions commencer les travaux sur les routes. Vous avez certainement remarqué que nous avons planté quelques arbres (tremble hybride) pour faire des haies brise-vents. En effet, il est reconnu et éprouvé que les haies brise-vents ont plusieurs rôles : Conserver l'humidité du sol pendant l'été et améliorer la croissance de végétaux, éviter que le sol à nu soit emporté par le vent (érosion du sol arable), près des habitations conserver la fraîcheur dans les bâtiments en été et diminuer les coûts de chauffage en hiver, etc. La Municipalité de Les Hauteurs s'implique dans ce développement pour une raison supplémentaire : Les haies brise-vents font une protection contre les accumulations de neige sur les routes. La zone de protection derrière le brise-vent correspond généralement à 10 fois la hauteur de l'arbre. Le tremble hybride est reconnu pour atteindre sa hauteur maximale en 25 ans. Le but recherché est simple : Moins d'accumulation de neige sur les routes, moins de déneigement (moins de passage de chasse neige et souffleur) donc retomber dans nos poches après un certain temps (compte de taxe !).

Les arbres pour un brise-vents qui protège une route de la municipalité de Les Hauteurs sont gratuits et plantés par la municipalité... Nous prenons les commandes jusqu'au début septembre. Nous ne plantons pas pour les lignes de lots sur la longueur des terres. Mais, si un agriculteur est intéressé à protéger la route, nous regarderons ce que nous pouvons faire pour que le coût de l'opération soit minimum pour sa terre. **Note** : Le tremble hybride ne se retrouve pas dans les pépinières grand public, tel que : Dion, La Montagne ou les autres vendeurs de fleurs et arbres que vous connaissez... N Lambert

La fête de la Saint Jean à Les Hauteurs

À travers les branches j'ai entendu que Les Hauteurs fêtent la Saint-Jean le 23 au soir par un souper Hot dog, un feu en soirée et de la musique pour finir. Le samedi, parade à 13h00, levé du drapeau au environ de 14h00. Pour plus de renseignements vérifier les affichages.

Vente au garage à la Municipalité de Les Hauteurs

Le 25 juin 2011, il y aura une vente par encan au garage municipale de Les Hauteurs d'articles qui ne sont plus utiles pour la municipalité. La vente débute à 13h30.

Rappel sur divers points de la réglementation et des procédures de demande de permis.

Le nouveau règlement d'urbanisme est entré en vigueur en mai 2011. Parmi les modifications apportées notez que les tarifs des permis et certificats ont été revus afin de mieux refléter l'importance des responsabilités associées à l'application des règlements.

- Abri temporaire (abris tempo) : Les abris tempo sont autorisés entre le 1^{er} octobre et le 15 mai de l'année suivante. Donc, à partir du 15 mai, ils doivent être enlevés et démontés.
- Nécessité d'un permis : Le permis ou certificat d'autorisation a pour but de s'assurer que les travaux effectués respecteront les divers règlements. L'objectif de ces règlements est **le respect du voisinage**, de l'environnement, de la sécurité et le maintien de la qualité de vie de la communauté. *Les travaux qui requièrent un permis sont les suivants : construction, implantation, déplacement, agrandissement, modification ou rénovation d'un bâtiment ou d'une construction principale ou accessoire, abattage d'arbres, piscines, démolition, creusage d'un puits, installation septique, déblai et remblai, travaux à proximité des cours d'eau, éoliennes, etc.*
- Demande de permis : Lors de travaux de construction ou d'agrandissement de bâtiment ou de construction de bâtiment accessoires, veuillez fournir un plan d'implantation indiquant les dimensions de la structure et les distances par rapport aux limites de terrain et par rapport aux cours d'eau. Le certificat de localisation d'arpenteur est le meilleur outil pour cela.
- Délai pour l'émission de permis : Le délai légal pour l'émission de permis ou le refus est de 30 jours à compter du moment où tous les documents requis ont été fournis au soutien de la demande. Veuillez donc prévoir à l'avance et demander votre permis plus tôt. Lorsque la demande est complète et claire, le délai est d'autant plus rapide.
- Coupe d'arbres dans le village : La coupe d'arbres dans le village est interdite à moins que l'arbre soit mort, malade ou dangereux. Dans ce cas, un arbre doit être planté en remplacement.
- Coupe d'arbres - Lac des Joncs, bandes riveraines des cours d'eau, bord des routes : Dans ces secteurs, la coupe à blanc est interdite. Veuillez-vous informer avant d'entreprendre la coupe d'arbre dans ces secteurs.

Note : Pour information ou demandes de permis, contacter la municipalité au 418-798-8266.

Message de prévention de la SOPFEU

Au printemps, les risques se situent en surface : Les feuilles et l'herbe sèchent très rapidement et peuvent allègrement propager le feu. *Au printemps, les incendies qui menacent la forêt ne prennent pas nécessairement en forêt* : Bon nombre de sinistres surviennent à la jonction des zones résidentielles et forestières et constituent non seulement une menace pour les boisés, mais aussi

pour les résidences. *Les conditions printanières, qui rendent la forêt particulièrement vulnérable, perdurent jusqu'à ce que la nouvelle végétation soit abondante et retienne l'humidité. Au printemps, les risques sont essentiellement liés à l'activité humaine* : La foudre est peu fréquente. Les divers brûlages des résidents provoquent généralement près de la moitié des incendies printaniers. Avant d'allumer, contactez la municipalité !

2 places en garderie à 7 \$ disponibles maintenant !

Un endroit calme et sécuritaire, un programme éducatif amusant et diversifié, une alimentation saine et surtout beaucoup de plaisir voilà ce qui attend vos petits trésors à la garderie La Forêt Magique. Venez faire un petit tour, nous rencontrer et vous serez convaincu. Pour information demandez Pascale au numéro de téléphone 418-798-4115

Félicitation à Anthony Gagnon-Proulx

Vendredi le 10 juin lors d'un cinq à sept (oups 10), j'ai assisté à la remise des prix d'excellence du Club Rotary de Mont-Jolie. En effet, monsieur Anthony Gagnon-Proulx joueur de ligne défensive du « Pentagone/Le Mistral) à remporter le Prix Guy-Morissette. Monsieur Guy-Morissette était médecin à Mont-Jolie et fut le président de la Fédération québécoise de hockey et surtout l'un des créateurs du programme provincial sports-études. Félicitation à l'un des nôtres de Les Hauteurs, pour son excellence dans ses études et le sport.

En directe de l'école secondaire La Source de Les Hauteurs

Les élèves du secondaire 1 et 2 de l'école secondaire de La Source de Les Hauteurs on former une « Cantine Coop » dans le cadre d'un concours d'entrepreneuriat lancer par la SADC. Bonne nouvelle! Le projet à gagner le premier prix. Mercredi le 8, avait lieu une rencontre à l'école pour la présentation du projet et son démarrage. Félicitation à nos entrepreneurs.

